

# Tableau de performance ESG de BMO 2013

Cible 2013<sup>1</sup> 2012<sup>1</sup> 2011<sup>1</sup>

## Environnement

### Financement du secteur de l'énergie renouvelable :

i. Financement par actions et par emprunts (en milliards de \$)		\$ 1,8	\$ 3,6	*
ii. Engagements de crédit (en milliards de \$)		\$ 1,7	\$ 1,6	*

### Empreinte écologique de nos activités :

a. Achats d'énergie renouvelable (MWh) <sup>▲</sup>	Nouvel engagement sur 3 ans	115 197	115 213 <sup>2</sup>	115 213 <sup>2</sup>
b. Émissions du domaine 1 (tCO <sub>2</sub> e)	Réduction de 10 % d'ici 2016	À déterminer <sup>3</sup>	20 933	21 151
c. Émissions du domaine 2 (tCO <sub>2</sub> e)	Réduction de 10 % d'ici 2016	À déterminer <sup>3</sup>	86 853	65 603

## Société

### Employés :

a. Diversité et inclusion :				
i. Femmes membres de la haute direction au Canada et aux États-Unis (%) <sup>▲</sup>	40 % d'ici 2016	30	33	34
ii. Employés membres des minorités visibles au Canada (en % des postes de cadres supérieurs et de la haute direction) <sup>▲</sup>	25 % d'ici 2016 (pour l'Amérique du Nord)	22	21	20
iii. Personnes de couleur aux États-Unis (en % des postes de cadres supérieurs et de la haute direction) <sup>▲</sup>	Comprise dans la cible ci-dessus	7	7	8
iv. Personnes handicapées au Canada (en % de l'effectif total) <sup>▲</sup>	3,8 % d'ici 2016	2,8	2,5	2,4
v. Employés autochtones au Canada (en % de l'effectif total) <sup>▲</sup>	1,5 % d'ici 2016	1,3	1,4	1,4
b. Indice de mobilisation des employés (%) <sup>▲</sup>		78 <sup>5</sup>	75	76
c. Taux de roulement :				
i. Canada (%) <sup>▲</sup>		10,5	9,8	8,0
ii. États-Unis (%) <sup>▲</sup>		12,9	11,8	9,2

### Investissement dans la collectivité :

a. Dons (en millions de \$) <sup>▲</sup>		56,0	55,7	38,5
b. Prêts à vocation sociale aux États-Unis (en millions de \$ US)		536,7	-	-
c. Investissements à vocation sociale aux États-Unis (en millions de \$ US)		178,9	139,8	39,3

## Gouvernance

### Diversité du Conseil d'administration :

a. Femmes siégeant au Conseil d'administration (%)	1/3 au minimum	33	33	25
--	----------------	----	----	----

### Conduite :

a. Formation en éthique (employés ayant terminé la formation, en %) <sup>▲</sup>		98,9	98,8	99,2
b. Amendes importantes ou sanctions pécuniaires pour manquements <sup>4▲</sup>	Aucune	0	0	*
c. Cas de discrimination (selon des organismes externes) <sup>▲</sup>		24	21	24

## Légende :

<sup>1</sup> Exercice (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre)

<sup>3</sup> Accessible en ligne en juin 2014 à la page : [Performance environnementale](#)

<sup>5</sup> Nouveau fournisseur et nouveau sondage en 2013

- Renseignements non publics

\* La première déclaration relative à cet indicateur date de 2012

<sup>2</sup> Dans le cadre d'un contrat d'une durée de trois ans

<sup>4</sup> Une amende est dite « importante » quand sa valeur monétaire dépasse 500 000 \$ et qu'elle est imposée à BMO en raison de pratiques commerciales contraires à l'éthique, de l'avis d'un organisme de réglementation externe.

<sup>▲</sup> Assurance des données fournie par une organisation externe en 2013

(Voir la Déclaration d'assurance externe de KPMG qui figure dans le Rapport ESG 2013)

# Glossaire du tableau de performance ESG

## Achats d'énergie renouvelable

Désigne le total des certificats d'énergie renouvelable (CER) achetés pendant la période visée par le rapport, exprimé en mégawattheures (MWh). Au Canada, les CER représentent de l'énergie provenant d'installations éoliennes et d'installations hydroélectriques à faible impact ayant reçu une homologation et sont utilisés pour des succursales de détail situées dans les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Aux États-Unis, les CER représentent de l'énergie provenant d'installations éoliennes. Tant au Canada qu'aux États-Unis, les CER sont retirés après achat par contrat juridique avec le fournisseur.

## Amendes importantes ou sanctions pécuniaires pour infraction aux lois et règlements

Désigne les amendes importantes qui ont été imposées à BMO par un organisme de réglementation pendant la période visée par le rapport. Une amende est dite « importante » quand sa valeur monétaire dépasse 500 000 \$ et qu'elle est imposée à BMO en raison de pratiques commerciales contraires à l'éthique, de l'avis de l'organisme de réglementation externe. Les sanctions pécuniaires désignent l'interdiction faite à BMO de faire affaire sur certains territoires ou dans certaines gammes de produits.

Les amendes importantes ou sanctions pécuniaires ne comprennent pas les amendes et les sanctions imposées directement à des employés par les organismes de réglementation pour non-respect des règles de négociation lorsqu'il a été déterminé que les politiques et méthodes de BMO sont adéquates pour prévenir la non-conformité aux règles. C'est l'organisme de réglementation qui fait enquête sur l'employé et l'organisation afin de s'assurer que l'organisation n'était pas au courant du comportement de l'employé et n'était pas en mesure de l'empêcher au moyen de meilleures politiques et méthodes.

Cette mesure ne comprend pas les amendes ou sanctions pécuniaires pour non-conformité aux lois et règlements en matière d'environnement.

## Cas de discrimination

Comprend le nombre de plaintes ou d'allégations faites contre BMO et reçues de la part de la Commission canadienne des droits de la personne ou d'organismes provinciaux équivalents (au Canada), ou de l'Equal Employment Opportunity Commission ou d'organismes d'État ou locaux équivalents (aux États-Unis) pendant la période visée par le rapport. Les cas de discrimination peuvent comprendre des plaintes et allégations concernant l'âge, le sexe, le handicap et l'origine ethnique. Ils ne comprennent pas les plaintes faites à l'interne.

## Diversité

Fait référence à l'ensemble des caractéristiques démographiques, aptitudes, expériences et styles des employés de BMO. La diversité est mesurée par la représentation des femmes dans les postes de haute direction (au Canada et aux États-Unis), des membres des minorités visibles dans des postes de cadre supérieur ou de haute direction (au Canada seulement), des personnes de couleur dans des postes de cadre supérieur ou de haute direction (aux États-Unis seulement), des employés autochtones (au Canada seulement) et des employés handicapés (au Canada seulement). Tous les employés actifs sont inclus dans les calculs. Les données visent la période du 1er novembre au 31 octobre.

## Dons

Comprennent les dons enregistrés selon la comptabilité de caisse et les dons dans le cadre du Programme de dons jumelés et du Programme de subventions aux organismes bénévoles. Ne comprennent pas les dons en nature et les sommes amassées lors de collectes de fonds.

## Émissions du domaine 1

Désigne les émissions directes de gaz à effet de serre de sources que BMO possède ou contrôle. Les émissions totales du domaine 1 sont calculées conformément à la norme ISO 14064-1 et comprennent celles qui découlent de la combustion d'énergie reliée aux installations appartenant à l'organisation (p. ex., gaz naturel, mazout et autres combustibles), au matériel de transport appartenant à l'organisation et à certaines substances appauvrissant la couche d'ozone. Cette définition du domaine 1 est conforme au protocole sur les gaz à effet de serre (GES); les émissions sont calculées à l'échelle de l'organisation et déclarées pour la période du 1er novembre au 31 octobre.

## Émissions du domaine 2

Désigne les émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à la production d'électricité, de chauffage, de climatisation et de vapeur achetés par l'organisation pour sa consommation. Les émissions totales du domaine 2 de BMO couvrent nos activités à l'échelle mondiale et comprennent les émissions découlant de l'achat d'électricité non renouvelable et de vapeur pour utilisation dans les installations qui nous appartiennent. Cette définition est conforme au protocole sur les GES; les émissions sont déclarées pour la période du 1er novembre au 31 octobre.

## Employés actifs

Comprend les employés permanents à temps plein et à temps partiel inscrits au registre de la paie comme étant actifs, mais ne comprend pas les employés contractuels.

## Environnement, société et gouvernance (ESG)

Le sigle ESG désigne les trois différents domaines dont nous tenons compte lorsque nous examinons les questions de durabilité qui ont ou sont susceptibles d'avoir des répercussions sur nos parties prenantes ou nos activités.

## Femmes membres de la haute direction

Désigne le nombre total de leaders féminins (par exemple, vice-présidentes et premières vice-présidentes).

## Femmes siégeant au Conseil d'administration

Désigne le pourcentage de femmes agissant à titre de membres indépendants du Conseil d'administration de BMO à la fin de la période visée par le rapport.

## Indice de mobilisation des employés

Représente le degré de mobilisation des employés selon le Sondage annuel auprès des employés. On le détermine en faisant la moyenne des résultats des cinq questions du sondage qui mesurent l'opinion générale des employés sur BMO, et leur niveau d'engagement, de satisfaction et de promotion de l'organisation. L'indice de mobilisation des employés prend en compte les résultats du sondage auprès de tous les employés de BMO dans le monde.

## Pourcentage d'employés formés en éthique

On calcule le pourcentage d'employés ayant terminé la formation en éthique en divisant le nombre d'employés qui ont suivi la formation sur le code de conduite et d'éthique de BMO, *Principes fondamentaux*, au cours de la période du 1er avril au 30 juin par le nombre total d'employés au 30 juin. Tous les employés de BMO dans le monde sont inclus dans le calcul.

## Taux de roulement

Désigne le nombre d'employés actifs ayant volontairement démissionné pendant la période visée par le rapport en proportion du nombre d'employés actifs à la fin de cette période. Le taux de roulement ne comprend pas les dirigeants.